



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2022

n°18-2022

Tarif de location d'une tente

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Lundi 11 avril 2022 à 10 heures à SAINT-LO à la Maison du Département, salle AUDIO, sur convocation du 1^{er} avril 2022.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Sylvain LETOUZE.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

en présentiel

| | |
|------------------------|---|
| M. Jean MORIN | Conseiller départemental, Président du SMPH |
| M. Jean-Claude BRAUD | Conseiller départemental |
| Mme Emmanuelle LEJEUNE | Maire de la Ville de Saint-Lô |
| M. Sylvain LETOUZE | Conseiller régional – Région Normandie |
| M. Loïc RENIMEL | Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo |

en visioconférence

| | |
|-----------------------|--|
| Mme Stéphanie CANTREL | Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO |
| Mme Malika CHERRIERE | Conseillère régionale – Région Normandie |
| M. Mickael GRANDIN | Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo |

EXCUSES :

| | |
|---------------------|--|
| M. Hervé AGNES | Conseiller départemental |
| Mme Florence MAZIER | Conseillère régionale – Région Normandie |



Tarif de location d'une tente

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du Comité du SMPH du 11 avril 2022 ;

Considérant l'intérêt de mutualiser la location d'une tente avec les organisateurs de manifestations pendant la saison des concours ;

Considérant le coût de la location d'une tente de 25X10 mètres pour un montant de 16 671 euros d'avril à septembre pour le SMPH ;

Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres participants,

- accepte la nouvelle prestation de location de tente pour un tarif de 1 284 euros HT pour les événements longs d'au moins trois jours et 1 125 euros HT pour les événements courts, inférieurs ou égaux à 2 jours ;

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN

